



ASSOCIATION RHÔNE-ALPES DES AMIS DE SAINT-JACQUES



Association fondée le 10 mars 1993
Déclarée le 16 mars 1993 sous le numéro 0691032756
www.amis-st-jacques.org

Commission Hospitalité

Cher(e) Ami(e)

Il reste encore quelques quinzaines non pourvues dans le planning de service des hospitaliers bénévoles au gîte « Relais du Pèlerin Saint-Jacques », situé 28 rue du Cardinal de Polignac au Puy en Velay.

Il sera ouvert du 1 avril au 31 octobre 2009. Les périodes d'hospitalité sont de 15 jours, du lundi au lundi, avec une arrivée recommandée, pour prendre la relève, le dimanche après-midi. Le service est proposé à ceux ou celles qui ont terminé leur chemin. Des extraits principaux de la Charte du gîte, joints à ce formulaire, vous apporteront des renseignements sur l'esprit et le fonctionnement. La Charte complète vous sera soumise, pour accord, lors de votre inscription définitive.

Si vous avez l'intention de proposer votre candidature, nous vous remercions de renseigner puis de renvoyer, au plus tôt, la fiche de préinscription ci-dessous.

par courriel hospitalite@amis-st-jacques.org
ou par la Poste, Raymond Menendez 34 rue François Genin, 69005, Lyon

Merci pour votre collaboration,

Amitiés Jacquaires..... ULTREIA

Commission Hospitalité, Raymond Menendez—Lyon le 15 janvier 2009

Demande pour être HOSPITALIER (ère) au Puy en Velay en 2009

Mr, Mme, Mlle **Nom :**

Prénom

Adresse ...

Code postal...

Ville...

Tél domicile..... portable..... Email...

Adhérent (e) d'une association jacquaire oui/non laquelle.....

J'ai fait le chemin oui/non

J'ai déjà été hospitalier oui/non* Où, année

Je parle : allemand bien/un peu/non anglais bien/un peu/non autres...

Avez-vous quelque problème physique que nous devrions connaître ?

.....

Dates ou je suis disponible pour être hospitalier sachant que les périodes de service sont de 15 jours, du lundi au lundi.

Nota : Si vous pouvez inscrire une période de 3 semaines cela nous permettra de composer des équipes comprenant anciens et nouveaux (le service de 15 jours sera pris dans ces 3 semaines)*

du..... au.....

ou du au

ou du..... au.....

*Une session de préparation à l'Hospitalité sera peut-être nécessaire (2jours, au Puy, début avril 2009) selon la composition des équipes qui seront, en général, de 2 à 3 hospitaliers.

EXTRAITS de la Charte « Relais du Pèlerin Saint-Jacques », le Puy en Velay 2009

L'hospitalier est un bénévole volontaire qui a déjà fait le chemin. Il est au service du pèlerin ce qui signifie qu'il est disponible, aimable, qu'il écoute et respecte l'autre, qu'il apporte le réconfort et les réponses adaptées..., en toute humilité sans en rajouter. Tout cela pour faciliter la démarche du pèlerin sans tomber dans l'assistanat ou le paternalisme.

L'accueil et l'hébergement ont lieu au **Relais du Pèlerin Saint-Jacques**, dans les locaux de l'école Saint Régis, 28 rue Cardinal de Polignac, du 31 mars au 27 octobre 2008. L'hospitalité est basée sur le principe du don offert librement par le pèlerin. La capacité d'hébergement maximum est de 43 lits. Ces locaux appartiennent à la Congrégation des Sœurs de Sainte Croix qui, en lien avec l'église locale, est heureuse de les mettre à la disposition de tous les pèlerins. A leur suite, le premier témoignage à donner est celui de la charité.

L'accueil et l'hébergement sont assurés par **plusieurs hospitaliers**, dont, si possible, un confirmé. Durée du service **15 jours**, du lundi matin au lundi matin, avec chevauchement le lundi matin pour passage des consignes. L'arrivée le dimanche soir est recommandée.

Les hospitaliers sont logés sur place, près des pèlerins. Ils prennent leur petit déjeuner avec les pèlerins. Les hospitaliers peuvent prendre leurs repas à la cantine scolaire Saint Régis, quand elle est ouverte. Le soir, ou en cas de fermeture de la cantine, ils peuvent manger, avec réservation, à la cantine du grand séminaire Saint Georges. Ces repas sont à leur charge.

L'Association « **Les Amis de Saint-Jacques du Velay** » a contracté une assurance « responsabilité civile » pour les hospitaliers bénévoles chargés du service auprès des pèlerins.

Conditions de fonctionnement du service d'accueil et d'hébergement « Relais du Pèlerin Saint-Jacques »

L'accueil ouvre à 15 h. L'hospitalier, identifié par son badge, accueille, installe les pèlerins et se rend disponible pour toute demande d'information ou d'écoute.... jusqu'à 22 h, heure de fermeture des portes. A 6h30 commence le service du petit déjeuner préparé par les hospitaliers. A 8h30 départ des derniers pèlerins, fermeture des portes. Nettoyage des chambres, toilettes, accès,.... et temps libre jusqu'à la reprise de 15h.

- **Réservations** : carnet noir. Les hospitaliers disposent d'un téléphone portable à carte (06 37 08 65 83) fourni par l'Association les Amis de Saint-Jacques du Velay. Ils reçoivent les demandes
 - **Enregistrement des pèlerins** : Pour ceux qui désirent être hébergés, inscrire sur le cahier bleu, le nom, le prénom, la nationalité, l'âge, le sexe, la provenance (ou départ du Puy), la destination.....
 - **Délivrance de carnet de pèlerins, credential** : les hospitaliers peuvent délivrer ceux des Amis du Velay (5 euros) en coordination avec le Relais Notre-Dame. Il convient alors de :
 - **Attribution des lits** : Remplir les dortoirs en commençant par le 1^{er} étage avec dans l'ordre : le Puy,
 - **Rapport à l'argent** : L'hospitalier n'assure pas la gestion financière du gîte. Le pèlerin verse lui-même, son don , en espèces ou chèque (à l'ordre de l' »Association Haute-Loire, Terre Mariale »), dans la boîte **Donativo** placée de manière bien visible. Si le pèlerin demande « combien ? », la réponse est que son don.
 - **Petit déjeuner** : Il est offert au même titre que l'hébergement. Il a lieu dans la salle d'accueil. Il est servi par les hospitaliers entre 6h30 à 7h30. Il comprend un verre de jus d'orange, café, thé ou chocolat, lait,
 - **Repas** : Les pèlerins peuvent prendre leurs repas hors sac dans la salle d'accueil du rez-de-chaussée. Ils disposent d'un four à micro-onde. En cas d'affluence la salle d'accueil du 2^{ème} étage pourra être aussi utilisée. Les hospitaliers peuvent préparer leurs petits-déjeuners et repas dans la salle d'accueil. Les plaques électriques ne sont utilisables que par eux, pour leurs besoins propres ou pour partager du chaud avec les pèlerins. En période scolaire ils peuvent déjeuner à la cantine de l'école Saint-Régis ou au Séminaire Saint-Georges (y compris hors vacances scolaires)
-etc

Règlement intérieur :

- respect des autres pèlerins, des hospitaliers, amabilité et tolérance
- heures d'ouverture et fermeture, silence après 22h
- utilisation libre de la salle commune pour dîner hors sac ou petit déjeuner, interdiction de fumer. Portables éteints ou sur vibreur, parler discret.
- propreté : chaussures à l'entrée, pas de sac sur les lits, nettoyage individuel des douches et lavabos, de la vaisselle... déchets dans poubelles..
- prévenir l'hospitalier présent si problème.....etc